

Communiqué de presse

Commerces soumis à fermeture administrative : Les recommandations de la CCI Paris Ile-de-France pour une réouverture au 27 novembre

L'inquiétude grandit chez les commerçants dont la fermeture administrative est actée, au minimum, jusqu'au 1^{er} décembre, tandis que de nombreux pays européens comme l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne ont maintenu tous leurs commerces ouverts. « *Nous sommes à un tournant crucial à double titre* » indique Didier Kling, président de la CCI Paris Ile-de-France, « *d'abord parce que cette fin d'année est l'une des plus importantes pour de nombreux commerces, ensuite parce qu'une mise à l'arrêt prolongée pourrait déboucher sur une mise à l'arrêt définitive, alors que le gouvernement a déployé un plan de soutien sans précédent pour le commerce* ».

S'il est évident que le respect du protocole sanitaire doit être la priorité absolue, le calendrier des prochaines semaines représente aussi un enjeu économique vital. D'ores et déjà, les enseignes qui vendent en ligne communiquent massivement sur leurs offres promotionnelles pour le week-end du Black Friday qui se tiendra le 27 novembre prochain, un phénomène qui a pris de l'ampleur allant jusqu'à représenter six milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont cinq dans les magasins physiques. Une fermeture des commerces à cette date signifie l'impossibilité d'écouler des stocks dont la vente se prépare un an à l'avance ...

Aussi, dans l'hypothèse où l'épidémie connaîtrait un début d'infléchissement significatif dans les tout prochains jours, la CCI Paris Ile-de-France propose que la réouverture des commerces puisse être avancée au 27 novembre à condition d'être accompagnée de mesures sanitaires additionnelles. Il s'agirait, dans le cadre d'un protocole strict :

- d'augmenter l'amplitude horaire des magasins : ouvrir plus tôt et fermer plus tard, y compris le dimanche
- d'accueillir les clientèles dans la limite de 1 client pour 4 mètres carrés ;
- de favoriser l'accès aux commerces sur prises de rendez-vous, une approche qui favoriserait les conseils personnalisés auxquels sont sensibles les clientèles de proximité ;
- de s'appuyer sur les managers de centre-ville et les services commerces des collectivités pour opérer une information pédagogique et un suivi du respect des règles sanitaires.

En attendant la réouverture des commerces, « *la CCI Paris Ile-de-France met tout en œuvre pour accompagner les commerçants dans l'appropriation de solutions numériques de proximité, click&collect, géolocalisation des commerces ouverts ou encore plateforme numérique locale* » précise Didier Kling. Le 24 novembre prochain, sera lancée en partenariat avec le Groupe La Poste, la plateforme « Place de Noël », une opération éphémère qui s'adressera aux commerçants et aux villes franciliennes : l'inscription est gratuite, les frais de commission et de livraison réduits. Pour la CCI Paris Ile-de-France, il s'agit de créer un courant d'affaires solidaire au sein de la ville pour inviter les clientèles à consommer « local » pour leurs cadeaux de Noël.